



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

décentralisation

Question écrite n° 29440

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois demande à M. le secrétaire d'État aux transports et à la mer s'il envisage de concrétiser, dans le cadre du projet de loi portant décentralisation, l'instauration de péages sur les voies express. En effet, cette menace est à nouveau à l'ordre du jour après le vote par le Sénat de cette mesure. Il est donc évident que le transfert des 15 000 kilomètres de route concernés dont vont hériter les départements ne sera pas accompagné des compensations financières que les collectivités locales sont en droit d'attendre des pouvoirs publics et ainsi, pour les élus locaux, à eux « d'assumer l'impopularité des péages sans parler des conséquences sur l'économie régionale » et de prélever ainsi une nouvelle taxe. - Question transmise à M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

Texte de la réponse

Le projet de loi relatif aux responsabilités locales, qui a été examiné par le Sénat en première lecture au cours du mois de novembre 2003, introduit la possibilité pour l'Etat, les départements et les communes, d'instituer un péage pour l'usage des routes express. Cette faculté, qui doit être justifiée par l'utilité de la route express, ses dimensions, son coût ainsi que le service rendu aux usagers, constitue une nouvelle source possible de financement pour ce type d'infrastructures. Cependant, cette source de financement ne vient pas se substituer aux compensations financières que l'État mettra en oeuvre conformément à l'article 72-2 de la Constitution qui stipule que « tout transfert de compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales s'accompagne de l'attribution de ressources équivalentes à celles qui étaient consacrées à leur exercice ».

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29440

Rubrique : État

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 2003, page 9155

Réponse publiée le : 16 mars 2004, page 2060